Communiqué de presse
Paris, le 23 février 2016

LOI MACRON : AMENDEMENT « MOBILITE BANCAIRE »

DOCAPOST ENRICHIT SON OFFRE DE MOBILITÉ BANCAIRE EN S'ASSOCIANT À STREAMMIND

Suite à la promulgation de la loi Macron en août dernier, l'amendement relatif à la mobilité bancaire entrera en vigueur à partir de février 2017. C'est pourquoi DOCAPOST, société experte dans l'optimisation des processus métiers de la banque et de l'assurance et StreamMind, spécialiste de l'intégration de systèmes et du traitement des flux électronique de données, unissent leurs savoir-faire pour proposer aux banques une offre complète pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

LOI MACRON : UN AMENDEMENT RELATIF À LA MOBILITÉ BANCAIRE

L'amendement gouvernemental au texte de la Loi Macron relatif à la mobilité bancaire en France va entrer en vigueur le 6 février 2017. Cette loi va donner la possibilité aux clients, contre simple signature, d'autoriser leur nouvelle banque à réaliser le transfert de tous les virements et prélèvements de l'ancien au nouveau compte. En parallèle, l'ancienne banque informera les clients qui l'ont quittée des chèques, virements ou prélèvements non-débités pendant les treize mois qui suivent la clôture du compte.

DOCAPOST FAIT ÉVOLUER SON OFFRE « MOBILITÉ BANCAIRE » AVEC STREAMMIND

Partenaire de la transformation numérique des entreprises et des institutions, DOCAPOST accompagne les banques depuis plus de 30 ans dans le traitement des chèques (50% des chèques émis en France), dans la gestion du back-office bancaire de la relation client ou encore dans la gestion de l'épargne salariale.

En signant un partenariat avec StreamMind, éditeur du logiciel de référence SEPAmail, DOCAPOST complète son offre de mobilité bancaire avec toutes les applications de la plateforme SEPAmail. Par l'union de leurs savoir-faire, DOCAPOST et StreamMind garantissent aux banques une prestation de référence pour les accompagner, notamment, dans la mise en application de l'amendement de la Loi Macron.

SEPAmail est un service de messagerie interbancaire sécurisé qui propose diverses applications en mode SaaS dont une – baptisée Aigue Marine – destinée à faciliter la mobilité bancaire.

À propos de DOCAPOST

Société du Groupe La Poste regroupant des expertises en solutions documentaires et échanges numériques, DOCAPOST accompagne les entreprises et les institutions dans leur transition numérique et mobile. DOCAPOST propose des solutions sur mesure ou clés en main, allant du conseil à la gestion déléguée de process, en passant par l'échange de données sécurisées, l'archivage électronique, la numérisation, la délivrance et la gestion d'identités numériques. DOCAPOST regroupe 4 600 collaborateurs répartis sur 450 sites en France et a réalisé environ 450 M€ de chiffre d'affaires en 2014. DOCAPOST est également présente dans de nombreux pays – Etats-Unis, Angleterre, Espagne, Mexique… et propose ainsi, à ses clients, des solutions transfrontalières. L'offre de DOCAPOST est auditée et labellisée par des organismes indépendants pour en garantir la totale fiabilité.

Contacts presse

Jennifer Loison : jloison@lepublicsysteme.fr / +33 (0)1 41 34 23 67
Marjorie Lescure : mlescure@lepublicsysteme.fr / +33 (0)1 41 34 18 49